



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 5

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD dépose :

le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 40)

le rapport trimestriel de la Corporation manitobaine des loteries — période de trois mois — du 1^{er} avril au 30 juin 2001;

(Document parlementaire n° 41)

le rapport annuel du Conseil consultatif des femmes du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 42)

le rapport annuel sur la Situation de la femme pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 43)

le rapport annuel de la Direction générale des services aux personnes âgées pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 44)

le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 45)

le rapport annuel de l'Université du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 46)

le rapport annuel de l'Université de Winnipeg pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 47)

le rapport annuel de l'Université de Brandon pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 48)

le rapport annuel du Collège communautaire Assiniboine pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2001;

(Document parlementaire n° 49)

le rapport annuel du Collège communautaire Red River pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2001;
(Document parlementaire n° 50)

le rapport annuel du Collège communautaire Keewatin pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2001.
(Document parlementaire n° 51)

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose une copie des *Règlements du Manitoba* 157/2000 à 162/2001 enregistrés en application de la *Loi sur les textes réglementaires*.
(Document parlementaire n° 52)

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de déposer le projet de loi 6 — *Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.
(Recommandé par l'administrateur)

L'Assemblée permet le dépôt, un à un, et la première lecture des projets de loi mentionnés ci-après :

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*;

(M. REIMER)

(N° 300) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Fondation de l'Hôpital général du district Portage/An Act to Amend an Act to Incorporate the Portage District General Hospital Foundation*.

(M. FAURSCHOU)

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 6.

(Document parlementaire n° 53)

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* MACKINTOSH invoque le *Règlement* au sujet des commentaires du député de Minnedosa et demande une rétractation.

M. LAURENDEAU intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au *Règlement* recevable et demande au député de Minnedosa de se rétracter.

M. GILLESHAMMER se rétracte.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du commentaire 417 de Beuchesne.

M. DERKACH et M. le *ministre* MACKINTOSH interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du commentaire 417 de Beuchesne et de la latitude dont disposent les leaders.

M. le *premier ministre* DOER intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. REID et SCHULER, M^{me} ASPER, M. PITURA ainsi que M^{me} CERILLI font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JENNISSON voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-septième Législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 13 novembre 2001 — il n'a pas mis fin à la médecine de couloir, il n'a pas réglé les problèmes endémiques de recrutement de professionnels de la santé dans la province, il n'a pas réduit les listes d'attente pour les soins de santé, il n'a pas doté le système de justice provincial de ressources suffisantes et n'a pas pu maintenir un nombre minimal de 1 180 agents de police dans la ville de Winnipeg, il n'a pas voulu rendre obligatoires les tests basés sur les normes pour la 6^e année et le secondaire 1 et 4, mais il a toutefois annoncé la publication de rapports annuels portant sur les résultats et les réalisations scolaires des élèves dans toutes les matières et à tous les niveaux, il n'a pas assuré un avenir viable aux fermes familiales de la province, il n'a pas convenablement fait valoir les avantages de la diversification de l'économie rurale, il n'a pu garantir aux agriculteurs manitobains une indemnisation contre les pertes de revenus qui soit décente et il n'a pas élaboré une nouvelle stratégie de développement économique;

b) n'ait pas aidé le système de santé de la province à faire face aux défis qui se présentent;

c) n'ait pas réussi à faire comparaître Hydro-Manitoba devant la Régie des services publics, malgré l'engagement qu'il a pris à l'égard de projets qui risquent de coûter à la province 10 milliards de dollars;

d) n'ait pas dévoilé de stratégies de développement économique à long terme qui prévoient notamment un dégrèvement fiscal appréciable, ce qui a diminué la concurrentialité de la province sur les marchés nationaux et mondiaux;

e) n'ait pas mis en place des mesures efficaces visant, dans un contexte de ralentissement économique comme celui que nous vivons, à maintenir la croissance économique et à stimuler la création d'emplois, ce qui a fait du Manitoba un endroit moins attrayant où vivre, où s'établir, où investir et où élever une famille;

f) n'ait pas appuyé le député de Concordia qui a pris, au printemps dernier, un engagement envers les citoyens du Manitoba : « ...there will be no forced amalgamation (of school divisions). That is not the Manitoba way »;

g) n'ait pas conclu une entente prévoyant la création d'un programme national de sécurité du revenu agricole qui répondrait aux besoins des agriculteurs de la province;

h) n'ait pas, comme l'avait promis le député de Concordia et comme il avait été également promis à l'Assemblée législative le 9 mai 2001, organisé une rencontre entre le premier ministre et une délégation regroupant des représentants des milieux agricole, d'affaires et municipal visant à aider le secteur agricole à faire face aux défis qui se présentent;

i) n'ait pas assumé les conséquences de la piètre gestion de l'expansion des jeux de hasard qui s'est traduite par la création de cinq casinos des Premières nations;

j) ne se soit pas occupé de questions touchant les personnes âgées;

k) ne se soit pas occupé de questions touchant les femmes,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

M^{me} MITCHELSON, M^{me} la *ministre* BARRETT, M. PENNER (Emerson), M^{me} CERILLI, M. DERKACH et M. le *ministre* LEMIEUX interviennent.

M. GERRARD exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes